## Réunion du 8 juillet 2022

Mission 3 : le combat pour l'efficacité régionale M3

Action 7 : des politiques régionales mieux évaluées et plus A7
économes

Vente de véhicules du parc automobile régional

La Commission Permanente,

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération du Conseil régional du 02 juillet 2021 donnant délégation du

Conseil régional à la Commission permanente,

**VU** le budget voté au titre de l'exercice 2022 lors des séances du Conseil régional

relatives au budget de la Région,

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** la tenue de la commission Finances, ressources humaines, commande

publique, affaires européennes, et relations extérieures

Après en avoir délibéré,

## **AUTORISE**

la vente, par l'intermédiaire d'une société de vente aux enchères, des cinq véhicules du parc automobile régional présentés en annexe.

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

REÇU le 12/07/22 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs